

Les titulaires de ce baccalauréat professionnel exercent leurs activités :

- dans le souci constant de la bienveillance des personnes;
- en respectant les règles déontologiques, en particulier le secret et la discrétion professionnels;
- dans le cadre d'un travail en équipe pluridisciplinaire en référence aux limites de compétences;
- en adoptant une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles et leurs activités.

Le bac pro propose 2 orientations :

- **à domicile** : le titulaire du baccalauréat professionnel "Accompagnement, soins et services à la personne" option "à domicile" exerce ses fonctions auprès des familles, d'enfants, de personnes âgées, de personnes handicapées, vivant en logement privé individuel ou collectif. Il réalise des activités d'aide aux actes de la vie quotidienne et de maintien de la vie sociale. Il encadre des petites équipes de professionnels chargés de ces interventions.

Débouchés

- à domicile : au sein d'associations, de collectivités territoriales, d'entreprises, d'employeurs particuliers ou de structures d'accueil ou d'hébergement.

Dans le domaine des services à la personne, les besoins les plus importants dans les années à venir se situent auprès des personnes âgées.

Métier(s) accessible(s) :

Option « A domicile »

- Assistant de responsable de secteur ;
- Responsable de petites unités en domicile collectif ;
- Maîtresse de maison, gouvernante ;
- Accompagnant de personnes en situation de handicap, de dépendance ;
- Accueillant familial

Accès à la Formation

Après une classe de 3^{ème}.

Qualités requises :

- La maîtrise de soi ;
- Le dynamisme ;
- L'autonomie, avoir le sens des responsabilités ;
- Analyse et organisation ;
- L'ouverture d'esprit ;
- La patience ; La bienveillance ;
- La ponctualité, l'assiduité ;

**Recrutement
à procédures
particulières**

Programme

Grille horaire (a)	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Tle
Enseignement professionnel	330	266	260
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52
Prévention Santé Environnement	30	28	26
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	26
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	105	84	78
Mathématiques	45	56	39
Langue vivante A	60	56	52
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B ((selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	65
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	4 à 6	6 à 8	8

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
 (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
 (c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves
 (d) En Tle : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,..) ou poursuite d'études

Enseignements professionnels

- **Nutrition-alimentation** : régimes alimentaires, comportement alimentaire, qualité des aliments
- **Services à l'usager** : entretien de l'environnement de la personne (locaux, aménagement des locaux et de l'espace), préparation des collations et des repas
- **Ergonomie - soins** : hygiène professionnelle, techniques de soins d'hygiène et de confort (aide à la toilette, habillage, surveillance de l'état de santé de la personne, aide à la prise de médicaments ...)
- **Animation - éducation à la santé** : conduite d'animation, actions d'éducation à la santé
- **Sciences médico-sociales** : personnes aux différents étapes de la vie et réponses institutionnelles (politique de santé publique, besoins et attentes des personnes aux différents âges, l'enfant, l'adolescent, la famille, la personne âgée, la



personne handicapée, la personne malade, la fin de vie), méthodologie d'intervention (bientraitance, projet individualisé, éthique et déontologie, qualité, travail en équipe), communication professionnelle et interpersonnelle

- **Biologie et microbiologie appliquée** : système locomoteur, système immunitaire, maladies génétiques, infections nosocomiales et infections associées aux soins...

Stage

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines, incluant la durée nécessaire à la validation du diplôme de niveau V. Les 22 semaines sont réparties sur les trois années de formation. Cette durée ne peut être fractionnée en plus de six périodes, la durée de chaque période ne pouvant être inférieure à trois semaines.

Six semaines sont effectuées en classe de seconde. Ces six semaines se déroulent en structures : structures sociales, médico-sociales, structures d'accueil de la petite enfance, écoles maternelles.

Seize semaines sont réparties en première et terminale dont huit semaines minimum en année Terminale. Dix semaines, au moins, se déroulent dans le secteur de l'aide et/ou du maintien à domicile.

Cette formation doit permettre à l'élève ou au stagiaire, en complémentarité de la formation dispensée en établissement de formation, d'acquérir les compétences caractéristiques du baccalauréat professionnel préparé. Elles doivent permettre de développer des capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel.

L'organisation de la formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre l'établissement de formation et l'entreprise d'accueil.

Examen

Épreuves option A : à domicile	Coef.
E1 : Epreuve scientifique et technique scientifique	
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	1.5
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	1.5
Sous-épreuve E13 : Conduite d'une épreuve d'accompagnement	4
E2 : Epreuve technologique	
Analyse de situation(s) professionnelle(s)	4
E3 : Epreuve professionnelle	
Sous-épreuve E31 : Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile	4
Sous-épreuve E32 : Organisation d'interventions à domicile	2
Sous-épreuve E33 : Aménagement et équipement de l'espace privé	2
Sous-épreuve E34 : Economie-Gestion	1

Sous-épreuve E35 : Prévention Santé Environnement	1
E4 : Epreuve de langue vivante étrangère	2
E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral	
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2.5
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	1
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	1
Epreuves facultatives	
EF1 : Langue vivante étrangère	Pts>
EF2 :	Pts>

Statistiques

Académie de Montpellier

Option : A domicile

En 2017 : 77 candidats inscrits, 76 présents, 64 admis (soit 84,21% de réussite).

En 2018 : 77 candidats inscrits, 77 présents, 67 admis (soit 87,01% de réussite)

En 2019 : 93 candidats inscrits, 93 présents, 76 admis (soit 81,72 % de réussite).

Académie de Toulouse

Option : A domicile

En 2018 : 67 candidats présents, 54 candidats admis (soit 80,6% de réussite).

En 2019 : 79 candidats présents, 66 candidats admis (soit 83,5% de réussite)

Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- BTS SP3S (services et prestations des secteurs sanitaire et social)
- BTS ESF (Economie Sociale et Familiale)

il est aussi un tremplin pour accéder à des formations du secteur sanitaire et social :

- Diplôme Etat Aide-Soignant,



- Diplôme Etat Aide Médico-Psychologique,
- Diplôme Etat Auxiliaire de Puériculture,
- Diplôme Etat Auxiliaire de Vie Sociale,
- Diplôme Etat Moniteur Educateur, et Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale ...

Mais aussi Diplôme Etat Infirmier et autres formations accessibles par un baccalauréat avec une préparation aux concours.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux

Ou se former en Occitanie

Académie de Montpellier

- 11 **Carcassonne**
Lycée Jules Fil (*public*) *
 - 11 **Lézignan-Corbières**
Lycée Ernest Ferroul (*public*) *
 - 30 **Alès**
Lycée Jean Baptiste Dumas (*public*) *
 - 30 **Milhaud**
Lycée G. de Gaulle-Anthonioz (*public*) *
 - 34 **Béziers**
Lycée Professionnel Jean Moulin (*public*) *
 - 34 **Lunel**
Lycée Victor Hugo (*public*)
 - 34 **St Clément de Rivière**
Lycée Jean Jaurès (*public*) *
 - 66 **Perpignan**
Lycée P. Picasso (*public*) *
- *1^{ère} année commune aux 2 spécialités (*Domicile et Structure*)

Académie de Toulouse

- 12 **Rodez**
Lycée professionnel Louis Querbes (*Privé*)
- 31 **Toulouse**
Lycée professionnel Hélène Boucher (*Public*)
Lycée privé des métiers Sainte-Marie de Nevers (*Privé*)
- 32 **Auch**
Lycée professionnel Pardailhan (*Public*)
- 46 **Figeac**
Lycée professionnel privé Jeanne d'Arc (*privé*)
- 65 **Tarbes**
Lycée professionnel privé Saint Vincent de Paul (*privé*)
- 81 **Albi**
Lycée professionnel privé Sainte Cécile (*privé*)

A formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Diplômes Du CAP au BTS/DUT
- Dossiers Le dico des métiers
- Parcours « Les métiers du social », « l'humanitaire »
- Parcours Travailler auprès des enfants
- Voie Pro Les métiers des services aux personnes

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

- Alès
04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr
- Bagnols sur Cèze
04 66 89 53 93- ce.0300992r@ac-montpellier.fr
- Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr
- Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr
- Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr
- Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr
- Lunel
04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr
- Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr
- Montpellier Celleneuve
04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr
- Montpellier Centre
04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr
- Montpellier Est
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr
- Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr
- Nîmes Centre
04 49 05 80 80 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr
- Nîmes Ouest
04 49 05 80 80 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr
- Perpignan
04 11 64 23 66- ce.0660667s@ac-montpellier.fr



Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr
Prades
04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr
Sète
04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

CIO Toulouse Nord
05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr
CIO Toulouse Rangueil
05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr

**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie
de Toulouse**

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr
CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr
CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr
CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr
CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr
CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr
CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr
CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr
CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr
CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr
CIO Millau
[05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)
CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr
CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr
CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr
CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr
CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr
CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr
CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr
CIO Toulouse Mirail
05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

